

PRÉFET DES LANDES

Mont de Marsan, le 22 octobre 2019

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire Santé Protection Animales et Environnement

Le directeur,

à

Affaire suivie par : M. Laurent LAFARGUE

Tél: 05 58 46 66 71

Mèl: ddcspp@landes.gouv.fr

Monsieur le préfet des Landes

Bureau du développement local et de

l'ingénierie territoriale

26 rue Victor Hugo

40 021 MONT DE MARSAN

N/Réf : SPAE/SR/LL/MR/IC1900901

Objet: conformité dossier de réexamen – SARL L'ŒUF DU PIGNADA à CLERMONT.

PJ: dossier de réexamen IED

Comme suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED

suivant:

Date de transmission:

14/03/2018

SARL L'ŒUF DU PIGNADA

Elevage IED n°0540.00273

SIRET: 79002707000012

Adresse de l'exploitation :

1282, route d'Estibeaux

40 180 CLERMONT

Adresse administrative :

1282, route d'Estibeaux

40 180 CLERMONT

et à son instruction technique finalisée le 22/10/2019, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier a été déclaré conforme par l'inspection.

Je vous propose donc de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation de son installation.

Ces engagements pourront lui être opposés par la suite, lors de contrôles réalisés par l'inspection de l'environnement.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur

L'Adjoint du responsable de Mission

Malik DRIE



l'our le Directeur et par délégation L'Adjoint du responsable de Mis « n

HIFC SIEM



Dossier de réexamen IED

Nom ou raison sociale: SARL l'OEUF DU PIGNADA

Numéro S3IC: 0540.00273

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 22-10-19

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Numéro S3IC: 0540.00273

Nom ou raison sociale : SARL l'OEUF DU PIGNADA

Gérant de la société : GATUING THIERRY ET SABINE

SIRET de l'établissement concerné : **79002707000012** Numéro de téléphone de l'exploitant : **06.87.40.29.18**

Email de l'exploitant : t.gatuing@orange.fr

Email secondaire:

Autre mail:

Adresse de l'exploitation : 1282 route d'estibeaux

Code postal : 40180 Ville : CLERMONT

Département : 40

Adresse administrative: 1282 route d'estibeaux

Code postal : **40180**Ville : **CLERMONT**

Rédacteurs : Laffaille Alexandre

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplaceme nts maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)	
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	107000.0		
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :			
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux- équivalents)	107000.0		

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	107000
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
V040HOS	existant
V040HOU	existant
V040HOT	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat)?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat) ?	Non
Stockage des effluents	

Oui
Non
Non
Non
Non
Oui
Non
Oui
Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

ST-CLERMON	
ST-TRADILA	

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments)?	oui

Commentaires éventuels :	
Calcul à partir du BRS	

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Poules pondeuses	0.666	<= 0,8

Poules pondeuses	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui .
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui
d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excrété?	oui

Commentaires éventuels :

le tableau du BRS permet de calculer la teneur en azote à partir des formules d'aliments

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Poules pondeuses	0.144	<= 0,45

Poules pondeuses	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui
c. Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ?	oui

Commentaires éventuels :
Le tableur du BRS permet d'estimer la teneur en phosphore

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

V040HOS (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments)? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

Commentaires éventuels : Le tableur GEREP permet d'estimer la production d'ammoniac

2.2.2. Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro

Poules pondeuses – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 31)

V040HOS (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes	Oui

 a. Est-ce que le retrait des effluents d'élevage par tapis est effectué au minimum : - une fois par semaine si elles sont séchées à l'air, - deux fois par semaine si elles ne sont pas séchées à l'air ? 	oui	
Type de logement	Émissions d'ammonia c (kg NH3/empl acement/an	Valeurs limites (kg NH3/empl acement/an)
Logement en cage	0.054	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0	0,25

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui
b. Est-ce que les tas d'effluents solides sont couverts ?	oui
c. Est-ce que les effluents solides sont stockés dans un hangar ?	oui

Commentaires éventuels :	
Gestion des fientes dans un hangar	

2.3.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

ST-CLERMON (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes?	Oui
a. Est-ce que les effluents solides séchés sont stockés dans un hangar ?	oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui

Commentaires éventuels :

capacité de stockage 12 mois

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage :	oui
- type de sol	
- pente	
- conditions climatiques	
- drainage et irrigation du champ	
- rotation des cultures	
- zones de protection des masses d'eau ?	
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

(Commentaires éventuels :	
	ok	

2.4.2. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	100

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui
c. Est-ce que les eaux de pluie non contaminées sont séparées des flux d'eaux résiduaires nécessitant un traitement ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les eaux résiduaires sont collectées vers un conteneur réservé à cet effet ou vers une fosse extérieure ?	oui
b. Est-ce que les eaux résiduaires sont traitées, éventuellement par infiltration ?	oui

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?	oui

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

evention evou reduction des emissions sonoies (W1D 10)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que les équipements sont disposésde façon à réduire les niveaux de bruit :	oui
- en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles)	
- en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation	
- en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants :	oui
- fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux	
- utilisation des équipements par du personnel expérimenté	
- évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week- end, si possible	
- précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien	
- utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible	
- limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	
Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ?	oui

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes?

Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants :	oui
- garder les animaux et les surfaces propres et sèches	
- réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite)	
- retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe	
- réduire la température intérieure et des effluents	
- réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents	
- maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	
e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
e.2. Est-ce que l'ouvrage de stockage a été installé en tenant compte de la direction générale du vent ou en adoptant des mesures limitant la vitesse du vent au niveau de la zone de stockage ?	oui
g.2. Est-ce que les effluents sont incorporés le plus rapidement possible (entre 0 et 4h) ?	oui

Commentaires éventuels :

le premier tiers est à plus de 300 m le premier cours d'eau est à plus de 400 m

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

V040HOS (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	M 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui
c.2. Est-ce que l'air est épuré à l'aide d'un filtre sec ?	oui

V040HOU (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
	Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui
c.2. Est-ce que l'air est épuré à l'aide d'un filtre sec ?	oui

V040HOT (existant)	23 kg - 15 24 kg
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui
c.2. Est-ce que l'air est épuré à l'aide d'un filtre sec ?	oui

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

V040HOS (existant)			
Appliquez-vous les meilleures tech	miques suivantes	2	
b. Est-ce que les émissions de pous l'aide de facteurs d'émission ?	ssières sont estim	iées à	oui
Le module de calcul GEREP répor	nd à cette techniq	ue.	

V040HOU (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	

V040HOT (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management

environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Condition de conformité:

Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :

localisation panneau secours + formation environnement+ plan de maintenance+ registre de plaintes avec le maire

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	0	3574
Stockage des effluents	0	2937
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	0

Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	1860
Total	0	8371

Commentaires éventuels :
< 10 000 kg d'ammoniac par an donc ok

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment :	oui
- traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751,)	
- productiond'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170)	
- fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220)	
- stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532)	
ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites)?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs?	non

Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui
---	-----

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

V040HOS	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

V040HOU	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

V040HOT	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

Estimation du montant des investissem ents(plus fonctionne ment annuel si pertinent)	
Date	01/2021
Mise en conformité prévue	Oui
Mesures prévues ou éléments de contexte	localisation panneau secours + formation environnement+ plan de maintenance+ registre de plaintes avec le maire
Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	
MTD	Organisatio n (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1

	t t
j	поп
The state of the s	
IVITUES SUFTIA DASSE d'une etude jointe au dossier dematérialisé.	
Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante.	

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude
d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact
Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'immagt agabail.
Suivante:

4. Pièces jointes au dossier

Les pièces jointes sont téléchargeables sur le téléservice Réexamen élevage IED jusqu'en mai 2021 (clôture de l'application). Pensez à sauvegarder sur votre ordinateur les documents définitifs une fois la procédure de réexamen terminée.

4.1. Pièces jointes transmises par l'éleveur

Pièces jointe	Statut	Fichier
Plan d'ensemble au 1/200e (dérogation possible pour une échelle plus réduite)	obligatoire si modification du site	Plan de masse 1 700 SARL oeuf du pignada.pdf
Plan de situation au 1/2500e	obligatoire si modification du site	Plan de situation 1 2500 l'oeuf du pignada.pdf
Carte au 1/25000e	obligatoire si modification du site	Plan de situation 1 25000 oeuf du pignada.pdf
Justification des émissions d'ammoniac	obligatoire sauf référence ELFE	Module_calcul_volailles_v3. 3 volaille-d.xlsx
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS Volaille VF17 repro et fp.xlsx

4.2. Pièces jointes transmises par l'inspecteur

Pièces jointe	Statut Fichier

4.3. Historique des échanges

20180314 Transmis 0540.00273 eleveur.pdf: 14/03/18 16:55